

Procédure

Reddition de comptes via la Prestation électronique de services

- Cliquez sur le lien suivant : [Aide financière pour des projets particuliers d'amélioration de la voirie locale | Gouvernement du Québec](#) (www.quebec.ca)
- Cliquez sur *Reddition de comptes* afin d'accéder à la Prestation électronique de services (PES).

Reddition de comptes



Principal changement

Vous pouvez désormais transmettre les documents de votre reddition de comptes à partir de la [Prestation électronique de services \(PES\)](#).

- Une nouvelle page s'ouvrira.
- Choisissez *Programme d'aide à la voirie locale*.
- Cliquez sur *Confirmer*.

Accueil

Bienvenue sur l'application en ligne des aides financières.

Programme*

Veuillez choisir un programme

▼

Confirmer

Veuillez choisir un programme

Programme d'aide à la voirie locale

Programme d'aide aux passages à niveau municipaux

Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

Procédure

Reddition de comptes via la Prestation électronique de services

- Vous n'êtes pas obligé de choisir un volet.
- Cliquez sur *Suivre une demande*.

Bienvenue sur l'application en ligne du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Volet*

Veuillez choisir un volet

IMPORTANT

Nouveauté

Depuis le 28 avril 2022, le dépôt des demandes d'aide financière dans le cadre des volets **Plan d'intervention, Plan de sécurité, Rétablissement et Double vocation** s'effectue **uniquement par l'entremise de la prestation électronique de services (PES)**.

Dépôt d'une demande complète

Pour être analysée, une demande déposée lors d'un appel de projets doit être complète. Cela signifie qu'une fois sa demande déposée, le demandeur doit s'assurer qu'elle contient tous les renseignements et documents nécessaires. Les nouvelles grilles de calcul à transmettre au dépôt d'une demande doivent **obligatoirement** être utilisées.

Pour l'année financière 2024-2025, le budget du volet Rétablissement est épuisé.

Appels de projets

Pour l'exercice financier 2025-2026, les appels de projets sont en vigueur :

- Du 5 août au 30 septembre 2024 pour le volet Redressement - Sécurisation;
- Du 19 août au 11 octobre 2024 pour le volet Soutien.

Le demandeur a **jusqu'au dernier jour de l'appel de projets** pour effectuer le dépôt de sa **demande complète**. Une fois l'appel de projets terminé, **toute demande incomplète** sera considérée comme **non admissible**.

Recommandation

Il est conseillé de soumettre une demande au cours du premier mois suivant le lancement de l'appel de projets.

Préparation du dépôt d'une demande

Attention : Il n'est pas possible d'enregistrer votre demande pour revenir la terminer ultérieurement.

1. Consultez le [guide du dépôt d'une demande](#).
2. Consultez les modalités d'application du [PAVL](#).
3. Préparez toute la documentation nécessaire.
4. Accédez au service en ligne à partir des boutons ci-dessous.

Veuillez consulter la page Web du [PAVL](#).

Dépôt et suivi d'une demande d'aide financière

Déposer une demande

Suivre une demande

* Vous ne pouvez pas déposer une demande pour ce volet du PAVL.*

- Entrez le numéro de dossier inscrit dans l'objet de votre lettre d'annonce (ex. : ABC12345).
- Entrez le numéro de téléphone inscrit au dossier (voir l'objet de la lettre d'annonce).
- Complétez la confirmation supplémentaire.
- Cliquez sur *Accéder à la demande*.
- Tous les champs sont obligatoires.

Accéder à votre demande

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.

Numéro de la demande*

Numéro de téléphone du demandeur*

 (10 chiffres)

Confirmation supplémentaire*

Veuillez inscrire les caractères affichés dans l'image pour nous aider à contrer les inscriptions abusives.



Afficher une nouvelle image

Retourner à l'accueil

Accéder à la demande

Procédure

Reddition de comptes via la Prestation électronique de services

- Cliquez sur *Ajouter un document* (formulaire V-0321, résolution, factures, autre).
- Vous pouvez inscrire un commentaire au besoin.
- Cliquez sur *Envoyer les documents*.

Informations sur la demande	
Numéro de la demande	Y99999999
Date de réception	2024-04-23 04:49
Municipalité	Sainte-Marie (St-Jovite)
État	Automatiquement versé
Date de l'état	2024-04-23
Commentaires	

Documents à joindre	
+ Ajouter un document	« Maximum de 50 Mo par document transmis. Seuls les formats suivants sont acceptés : PDF, PNG, JPG, JPEG, GIF, BMP, TIFF, XLS ou XLSX. »
Commentaires associés aux documents à envoyer 0/255	
← Retourner à l'accueil	Envoyer les documents

- Assurez-vous que vos documents soient lisibles avant de les transmettre.
- Si votre reddition de comptes n'est pas complète et qu'il manque un document, vous pouvez à tout moment refaire la procédure pour y déposer un nouveau document.